

**Province de Québec
MRC d'Abitibi-Ouest
Municipalité d'Authier**

À la 10^e séance régulière du conseil municipal d'Authier, soit le 1^{er} octobre 2019, à 19h30 à la salle du conseil municipal sous la présidence du maire Monsieur Marcel Cloutier et des conseillers suivants :

Madame Angèle Auger

Monsieur Serge Lachance

Madame Cindy Demers

Monsieur Ghislain Désaulniers

Monsieur Yvon Gagné

Monsieur François Deschênes

Madame Rachel Barbe, la secrétaire-trésorière et

Monsieur Mario Beaupré, inspecteur de voirie sont aussi présents.

PÉRIODE DE SILENCE

No-147-01-10-19

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Angèle Auger et appuyé par Monsieur Yvon Gagné, d'accepter l'ordre du jour avec varia ouvert :

Adopté

PÉRIODE DE QUESTIONS;

ADMINISTRATION ET FINANCES :

- Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du 3 septembre 2019;
- Adoption des comptes;
- Comité Bellefeuille – Résolution concernant le projet du Comité du Patrimoine de l'École du Rang II;
- Résolution concernant la programmation à la TECQ 2014-2018;
- Résolution concernant la programmation à la TECQ 2019-2023;
- Résolution autorisant l'ouverture du prêt temporaire à la caisse Desjardins de l'Abitibi-Ouest;
- Résolution concernant la violence conjugale;

SÉCURITÉ PUBLIQUE / SANTÉ ET LOGEMENT SOCIAL:

VOIRIE ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS:

- Dépôt d'une lettre du Ministère des Transports;
- Adoption de l'appel d'offre 2019-06 concernant le déneigement des infrastructures municipales 2019-2020;
- Adjudication du contrat 2019-05 concernant l'entretien des chemins d'hiver saison 2019-2020;
- Adjudication du contrat gré à gré concernant la réparation du ponceau P-10;
- Adjudication du contrat gré à gré concernant la réfection des fossés des rangs Royal, des Sables, de la Source, des Ancêtres ainsi que les rues Centrale, de la Romance et Chemin de fer;
- Adoption de l'appel d'offre 2019-07 concernant le rechargement dans le chemin des Ancêtres;
- Résolution autorisant l'achat de panneaux lumineux d'afficheurs de vitesse;
- Adoption de l'appel d'offre 2019-08 concernant la réfection des ponceaux P-11 et SO-2;

HYGIÈNE DU MILIEU:

- Adoption des prévisions budgétaires de la Régie des déchets pour l'année 2020;
- Dépôt du rapport CIMA+ - Inspection du réseau d'égout sanitaire;

LOISIRS:

- Résolution de correction du projet FDT concernant la rénovation du Parc d'enfants Marie-Michelle phase 2 et sécurité au dôme;

URBANISME:

PAROLE AU MAIRE:

PÉRIODE DE QUESTIONS:

SUIVI DES DERNIÈRES RÉUNIONS DES COMITÉS LOCAUX:

VARIA:

- Plan de développement local;

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE:

PÉRIODE DE QUESTIONS:

Demande de Monsieur André Brulotte:

Monsieur André Brulotte fit la demande d'achat d'un lot dans le chemin des Boisés (rang 8 & 9). Des informations seront prises à savoir si ce sont des lots intramunicipaux ou bien si ce sont ceux de la municipalité.

ADMINISTRATION ET FINANCES :

No-148-01-10-19

Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du 3 septembre 2019:

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente, il est proposé par Monsieur Ghislain Désaulniers et appuyé par Madame Angèle Auger, que le conseil municipal accepte les minutes de ladite séance régulière.

Adopté

No-149-01-10-19

Adoption des comptes :

Il est proposé par Madame Cindy Demers et appuyé par Monsieur Ghislain Désaulniers, que le conseil municipal accepte les comptes à payer pour un montant de 41,002.51 \$ pour le mois de septembre 2019 ainsi que les salaires pour la période de septembre 2019 pour un montant de 9,852.08 \$.

Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour ces comptes.

Adopté

No-150-01-10-19

Comité Bellefeuille – Résolution concernant le projet du Comité du Patrimoine de l'École du Rang II:

Il est proposé par Monsieur Serge Lachance et appuyé par Madame Angèle Auger, que la municipalité, déléguée, recommande et autorise le Comité Bellefeuille à participer financièrement pour un montant de 20,000.00\$ pour cette année, au projet de construction d'un bâtiment qui servirait de bureau pour la gestion du site de même que pour l'accueil des groupes scolaires. Cette même bâtisse exposerait une collection d'objets et d'équipements forestiers au temps de la colonisation. Il est à noter que Messieurs Yvon Gagné et Ghislain Désaulniers, s'abstiennent de tous commentaires et de toutes décisions concernant ce point, car ils siègent sur le conseil du Comité du Patrimoine de l'École du Rang II.

Adopté

No-151-01-10-19

Résolution concernant la programmation à la TECQ 2014-2018:

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

IL EST proposé par Madame Cindy Demers, appuyé par Monsieur Ghislain Desaulniers et unanimement résolu :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans le lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixe à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques.

Adopté

No-152-01-10-19

Résolution concernant la programmation à la TECQ 2019-2023:

ATTENDU QUE

la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

IL EST RÉSOLU QUE, proposé par Madame Cindy Demers et appuyé par Monsieur Ghislain Désaulniers et unanimement résolu:

la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'applique à elle;

la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version No. 1 ci-jointe et tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipale et de l'Habitation;

la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipale et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

la municipalité atteste par la présente résolution, que la programmation de travaux version No.1 ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adopté

No-153-01-10-19

Résolution autorisant l'ouverture du prêt temporaire à la caisse Desjardins de l'Abitibi-Ouest:

ATTENDU QUE la municipalité d'Authier fait des travaux d'envergure subventionnés par la TECQ 2014-2018;

ATTENDU QUE la municipalité d'Authier souhaite qu'un prêt temporaire soit autorisé afin de financer ces sommes dans l'attente du remboursement des travaux subventionnés par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec;

Il est proposé par Monsieur Ghislain Desaulniers et appuyé par Madame Angèle Auger de :

DEMANDER l'ouverture d'un prêt temporaire au nom de la Municipalité d'Authier au montant de 300 000\$ à la caisse Desjardins de l'Abitibi-Ouest;

ACCEPTER le taux proposé par la Caisse Desjardins de l'Abitibi-Ouest soit le taux préférentiel plus 0,50%;

QUE les signataires autorisés soient Monsieur Marcel Cloutier, maire ainsi que Madame Rachel Barbe, directrice générale.

Adopté

No-154-01-10-19

Résolution concernant la violence conjugale:

ATTENDU QUE la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article1);

c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

IL EST RÉSOLU, donc proposé par Monsieur Yvon Gagné et appuyé par Monsieur François Deschênes, de proclamer *Authier* municipalité alliée contre la violence conjugale.

Adopté

SÉCURITÉ PUBLIQUE / SANTÉ ET LOGEMENT SOCIAL

VOIRIE ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

Dépôt d'une lettre du Ministère des Transports:

Madame Rachel Barbe fit dépôt d'une correspondance provenant du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports. Il y fait mention que la requête pour l'implantation d'un passage pour piétons vis-à-vis des parcs Marie-Michelle et du Centenaire, n'est pas autorisée car l'endroit visé ne satisfait pas aux critères associés à ces

travaux. Cependant, un panneau "signal avancé d'un terrain de jeux" sera installé au frais du Ministère au plus tard à la saison estivale 2020.

No-155-01-10-19

Adoption de l'appel d'offre 2019-06 concernant le déneigement des infrastructures municipales 2019-2020:

Il est proposé par Madame Cindy Demers et appuyé par Madame Angèle Auger, de procéder à l'adoption du devis d'appel d'offre 2019-06 concernant le déneigement des infrastructures municipales 2019-2020, avec les modifications apportées par le conseil et de faire parvenir de dernier aux personnes sélectionnées par le conseil.

Adopté

No-156-01-10-19

Adjudication du contrat 2019-05 concernant l'entretien des chemins d'hiver saison 2019-2020:

Tel que mentionné dans l'appel d'offres par invitation pour le déneigement des chemins d'hivers pour la saison 2019-2020, l'ouverture s'est déroulée le mercredi 25 septembre 2019 à 10h30 au bureau municipal en présence de Madame Nathalie Ayotte, directrice adjointe et de Madame Véronique Hince, citoyenne d'Authier. Les offres sont les suivantes :

Proulx et Genesse Inc.

- Déneigement des chemins d'hivers (15.4 km) pour la saison 2019-2020: \$40,040.00
- Déneigement des rues du village pour la saison 2019-2020: \$8,400.00
- Sablage des rues et chemins d'hivers sur le terrain de la municipalité pour la saison 2019-2020: \$9,450.00

Lemiro

N'a donné aucune réponse à notre appel d'offre.

Gabriel Aubé Inc.

N'est pas intéressé

Donc, suite aux soumissions reçues, il est proposé par Monsieur Yvon Gagné et appuyé par Monsieur François Deschênes, d'octroyer le dit contrat de déneigement des chemins d'hivers à l'entreprise Proulx & Genesse Inc. au montant de \$57,890.00 Il est à noter que Monsieur Ghislain Desaulniers s'abstient de tous commentaires et de toutes décisions concernant l'octroi de contrat, car il est un employé d'un des soumissionnaires.

Adopté

No-157-01-10-19

Adjudication du contrat gré à gré concernant la réparation du ponceau P-10:

Tel que mentionné dans l'appel d'offre par "gré à gré" avec l'entreprise Proulx & Genesse Inc., l'offre de cette dernière est la suivante:

Ponceau P-10:

- 12,302.00\$

Donc, suite à la soumission reçue, il est proposé par Monsieur François Deschênes et appuyé par Monsieur Serge Lachance, d'accepter l'offre de Proulx & Genesse Inc. Il est à noter que Monsieur Ghislain Desaulniers s'abstient de tous commentaires et de toutes décisions concernant l'octroi de contrat, car il est un employé de ladite compagnie.

Adopté

No-158-01-10-19

Adjudication du contrat gré à gré concernant la réfection des fossés des rangs Royal, des Sables, de la Source, des Ancêtres ainsi que les rues Centrale, de la Romance et Chemin de Fer:

Tel que mentionné dans l'appel d'offre par "gré à gré" avec l'entreprise Travaux mécanisés Marcel Moreau Inc., l'offre de cette dernière est la suivante:

185.00\$ / hre

Donc, suite à la soumission reçue, il est proposé par Monsieur Serge Lachance et appuyé par Madame Cindy Demers, d'accepter l'offre de Travaux mécanisés Marcel Moreau Inc.

Adopté

No-159-01-10-19 **Adoption de l'appel d'offre 2019-07 concernant le rechargement dans le chemin des Ancêtres:**

Il est proposé par Madame Cindy Demers et appuyé par Madame Angèle Auger, de procéder à l'adoption du devis d'appel d'offre 2019-07 concernant le rechargement dans le chemin des Ancêtres.

Adopté

No-160-01-10-19 **Résolution autorisant l'achat de panneaux lumineux d'afficheurs de vitesse:**

Il est proposé par Monsieur Serge Lachance et appuyé par Madame Cindy Demers, d'autoriser l'achat de panneaux lumineux d'afficheurs de vitesse chez Kalitec pour environ 12,000.00 \$.

Adopté

No-161-01-10-19 **Adoption de l'appel d'offre 2019-08 concernant la réfection des ponceaux P-11 et SO-2:**

Il est proposé par Monsieur Yvon Gagné et appuyé par Monsieur François Deschênes, de procéder à l'adoption du devis d'appel d'offre 2019-08 concernant la réfection des ponceaux P-11 et SO-2.

Adopté

HYGIÈNE DU MILIEU

No-162-01-10-19 **Adoption des prévisions budgétaires de la Régie des déchets pour l'année 2020:**

Il est proposé par Madame Angèle Auger et appuyé par Monsieur Ghislain Désaulniers, d'adopter les prévisions budgétaires de la Régie des déchets pour l'année 2020, tel que préparée par cette dernière. La part de la Municipalité étant de 8,340.00 \$ sur un budget annuel de 171,682.00 \$. Il est à noter que le budget fut accepté avec une augmentation de salaire de 2.3 %.

Adopté

Dépôt du rapport CIMA+ - Inspection du réseau d'égout sanitaire:

Madame Rachel Barbe fit dépôt d'une correspondance provenant de la firme CIMA +. Il y fait mention du compte-rendu du réseau d'égout sanitaire, qui est jugé vétuste suite à une inspection effectuée par leur ingénieur ainsi en compagnie de notre inspecteur municipal, soit Monsieur Mario Beaupré.

LOISIRS

No-163-01-10-19 **Résolution de correction du projet FDT concernant la rénovation du Parc d'enfants Marie-Michelle phase 2 et sécurité au dôme:**

ATTENDU QUE le prochain dépôt de projet au Fonds de développement des territoires est le 6 septembre 2019;

ATTENDU QUE La municipalité d'Authier en collaboration avec leur Service des Loisirs souhaitent déposer le projet "Aménagement du parc d'enfant – phase 2 et sécurité du Dôme":

ATTENDU QUE la Municipalité d'Authier veut utiliser ce programme d'aide financière afin de supporter le Comité du Service des Loisirs d'Authier;

ATTENDU QUE ce projet est la priorité locale numéro 1 de la Municipalité d'Authier pour ce dépôt de projet;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur Serge Lachance et appuyé par Monsieur François Deschênes, que la municipalité d'Authier présente au Fonds de développement des territoires le projet :

"Aménagement du parc d'enfant – phase 2 et sécurité du Dôme", au montant de \$36,318.00.

QUE Madame Rachel Barbe, directrice générale, Madame Cindy Demers secrétaire-trésorière du Service des Loisirs et Madame Maude Bergeron, agente de développement rural soient autorisées à travailler sur le projet "Aménagement du parc d'enfant – phase 2 et sécurité du Dôme": soumis au Fonds de développement des territoires pour le 6 septembre 2019.

QUE Cette résolution No-163-01-10-19 abroge la résolution No-146-03-09-19, adoptée à la réunion régulière du 3 septembre 2019.

Adopté

No-164-01-10-19

Demande du Comité du Patrimoine de l'École du Rang II d'Authier:

Il est proposé par Madame Cindy Demers et appuyé par Monsieur François Deschênes, d'octroyer la somme de 12,000.00 \$ provenant de l'excédent de fonctionnement non-affecté, au Comité du Patrimoine de l'École du Rang II d'Authier, afin qu'il puisse poursuivre les travaux du bâtiment administratif sur leur site. Il est à noter que Messieurs Ghislain Desaulniers et Yvon Gagné s'abstiennent de tous commentaires et de toutes décisions concernant ce sujet, car ils sont sur conseil dudit comité.

Adopté

URBANISME

PAROLE AU MAIRE

PÉRIODE DE QUESTIONS

SUIVI DES DERNIÈRES RÉUNIONS DES COMITÉS LOCAUX:

- Service des Loisirs** : ▪ Le Service des Loisirs a reçu la somme de 500.00 \$ du comité Bellefeuille pour le "Dôme Hanté".
- Comité Jeunesse** : ▪ Rien.
- O.M.H.** : ▪ Rabais pour intercom, le logo fut choisi, la représentante socio-économique fut trouvée il s'agit de Madame Diana Bruneau.
- M.R.C.** : ▪ Rien.
- Régie des déchets** : ▪ Rien.
- École du Rang 2** : ▪ Début des travaux du bâtiment administratif sur le site de l'École du Rang II.
- Âge d'Or** : ▪ Fait l'acquisition de lumières et étudie la possibilité d'acheté une balayeuse pour le centre communautaire.
- Régie des incendies** : ▪ Rien.

VARIA:

Plan de développement local:

Un comité va être formé afin d'y travailler et Monsieur Yvon Gagné en fera partie à titre de représentant municipal.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été discutés, Monsieur Marcel Cloutier, maire, décrète la levée de l'assemblée à 21h30 .